

Aux structures d'accueil de stagiaires en formation professionnelle

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être contacté par une personne en recherche d'un stage professionnel dans le cadre d'une formation diplômante. Les quelques lignes qui suivent sont destinées à vous situer ce stage. Cette formation de 11 mois a commencé le mercredi 15 janvier et se terminera le vendredi 11 décembre.

Une formation qui prépare 2 ou 3 diplômes :

- Le BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport) Activités de Randonnées ;
- Le BPJEPS Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD) ;
- Et éventuellement, le Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (CC DACM) ;

Ces Brevets Professionnels et ce CC ont la particularité de donner à l'entreprise une place importante tant au niveau de la formation que de la certification.

Cette disposition relève du bon sens en resserrant les liens entre le milieu professionnel et les organismes de formation. La structure professionnelle est un lieu de formation, c'est le monde du travail et la finalité du diplôme.

Que doit faire le stagiaire ?

Dans le cadre de l'accueil en entreprise le stagiaire en formation est sollicité sur 3 missions principales :

- L'encadrement de publics (cœur de métier) ;
- La réalisation d'un projet d'animation ;
- La participation à la vie d'une structure ;
- Optionnellement, la direction d'un séjour de vacances.

Que peut faire le stagiaire en autonomie ?

Les activités d'encadrement possibles en fonction des diplômes préparés sont les suivantes :

- **BPJEPS Activités de Randonnées**

Encadrement de tous publics en randonnée à pied sur tout terrains ou à vélo sur routes et chemins.

- **BPJEPS Education à l'Environnement vers un Développement Durable**

Réalisation d'animation nature avec le support d'outils pédagogiques.

- **CC Direction d'Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Educatif**

Direction de séjours de vacances.

Que doit faire la structure d'accueil ?

La structure a pour rôle :

- De fournir toutes les informations et explications pour que le stagiaire s'insère au mieux dans la vie de la structure, il aura ainsi les éléments pour rédiger son dossier ;
- D'accueillir le stagiaire et de l'accompagner dans l'encadrement des publics (il est très important de pouvoir faire des retours pour le préparer à l'autonomie et à la certification) ;
- De l'aider à réaliser un projet (et le cas échéant une direction de séjours de vacances) en validant régulièrement les différentes étapes ;
- De faire des points réguliers avec le stagiaire avec le support de la fiche de fonction pour évaluer la bonne avancée de son stage et de ses dossiers.

Le tuteur à un rôle de certification

- Il valide l'intégration du stagiaire dans la structure
- Il est co jury pour la certification de la mise en situation pédagogique, qui se déroule pendant le stage d'été.

Quelles sont les dates du stage ?

- Stage 1 de printemps : du 16 au 20 mars

Attention, présence obligatoire à la réunion tuteur du 20 mars à St Jean du Gard

- Stage 2 de printemps : du 14 au 17 avril
- Stage 3 de printemps : du 18 au 22 mai
- Stage d'été : du 23 juin au 28 août

Nous restons à votre disposition et dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleures salutations.

La directrice
Sylvie KEMPF



Le Merlet
20, rue Pelet de la Lozère
30270 ST-JEAN-DU-GARD
TEL : 04 66 66 15 99

Coordinateur pédagogique BP Rando - BP EEDD- CC DACM :

Arnaud ROSINACH 06 95 70 88 22 arnaud.rosinach@lemerlet.asso.fr

Contact administratif : Valérie FREMONT 06 72 63 48 41 valerie.fremont@lemerlet.asso.fr